



Association de droit local
Loi 1908

REPRÉSENTANT FRANÇAIS DE LA
COALITION EUROPÉENNE POUR METTRE
FIN À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE,
DE LA FUR FREE ALLIANCE
(ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FOURRURE),
DE DOLPHINARIA-FREE EUROPE,
DE ENDCAP (COALITION EUROPÉENNE
CONTRE LA CAPTIVITÉ)

Siège social

BP 41
67065 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 35 67 30
Fax 03 88 35 55 18

Département
Administratif et Missions

7 Place de la République
CS 20263
56007 Vannes Cedex
Tél. 02 97 13 11 10
Fax 02 97 13 11 17
www.one-voice.fr

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Madame la Ministre Frédérique VIDAL
1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 5

Vannes, le 27 avril 2018

Courrier recommandé avec AR

AMO/VFR/0317 Relance n°2

Objet : produits ménagers testés sur les animaux.

Madame la Ministre,

En l'absence de réponse de votre part à notre courrier du 13 juin 2017 lui-même relançant un premier courrier adressé à votre prédécesseur en date du 7 avril 2017, nous nous permettons de vous relancer sur la question suivante.

En tant que représentant national de la coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale, notre association se joint à l'ECEAE, principale organisation européenne faisant campagne sur la problématique des expérimentations animales, afin de vous interpeller sur la question des produits ménagers testés au préalable sur animaux.

Aux termes du considérant 10 de la directive européenne 2010/63/UE relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, l'objectif final de l'Union Européenne est le « *remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives* ».

L'article 4 dispose lui que « *Les États membres veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que soit utilisée, au lieu d'une procédure, une méthode ou une stratégie d'expérimentation scientifiquement satisfaisante, n'impliquant pas l'utilisation d'animaux vivants.* »

Aux termes de cette directive, le gouvernement de Wallonie vient d'adopter un texte interdisant le test des produits ménagers, des biocides ainsi que de leurs ingrédients sur les animaux. Il s'engage également sur la mise en place d'un planning global visant à la réduction progressive du nombre d'animaux utilisés dans les laboratoires et au développement des méthodes alternatives afin que plus aucun animal ne soit finalement utilisé.

En effet, il n'y a aucun intérêt fondamental à ce que les animaux souffrent, l'analyse des ingrédients étant suffisante pour déterminer la dangerosité du produit.



Association de droit local
Loi 1908

REPRÉSENTANT FRANÇAIS DE LA
COALITION EUROPÉENNE POUR METTRE
FIN À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE,
DE LA FLUR FREE ALLIANCE
(ALLIANCE MONDIALE CONTRE LA FOURRURE),
DE DOLPHINARIA-FREE EUROPE,
DE ENDCAP (COALITION EUROPÉENNE
CONTRE LA CAPTIVITÉ)

Siège social

BP 41
67065 Strasbourg cedex
Tél. 03 88 35 67 30
Fax 03 88 35 55 18

Département

Administratif et Missions

7 Place de la République
CS 20263
56007 Vannes Cedex
Tél. 02 97 13 11 10
Fax 02 97 13 11 17
www.one-voice.fr

De plus, ces techniques d'expérimentations sont aujourd'hui tout à fait désuètes, des méthodes alternatives étant développées et tout à fait efficaces.

Au vu de ces avancées, de la directive européenne et à l'instar du Gouvernement de Wallonie, nous vous demandons d'interdire les tests des produits ménagers, des biocides et de leurs ingrédients sur des animaux vivants.

Nous sollicitons également l'adoption d'un plan national visant à la mise en œuvre effective de la règle des 3R afin qu'à terme, plus aucun animal vivant ne soit utilisé à des fins d'expérimentations.

Dans l'attente de votre retour et de la suite que vous donnerez à notre lettre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma parfaite considération.

Muriel Arnal
Présidente Fondatrice
One Voice